

l'assurance frais médicaux il a, sauf erreur, posé des questions révélant qu'il voudrait en étendre la portée, et son parti a appuyé la mesure quand elle a été présentée à la Chambre. Si ma question n'est pas antiréglementaire, peut-il me dire s'il appuie le principe de l'assurance frais médicaux. Ai-je tort de le croire?

M. Rynard: Monsieur le président, je suis ravi d'entendre le ministre parler comme il le fait, car il en fait mention dans son discours, à Hamilton, si je me souviens bien. Il sait ce qu'il veut, à ce propos, aussi bien que moi. Il sait aussi où je veux en venir. Pour en revenir à ce que je disais, on voulait, au titre de la loi sur l'assistance publique du Canada, verser les primes pour les 28 ou 30 p. 100 de la population qui ont beaucoup de difficulté à payer leurs soins médicaux. Voici ce qu'en pense l'Association médicale canadienne:

Les gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont fait montre de réalisme en adoptant une méthode pratique d'application de l'assurance frais médicaux.

● (3.20 p.m.)

Ensuite:

En avril 1968 M. Trudeau est devenu chef du parti libéral et depuis ce moment-là il a très peu parlé de l'assurance frais médicaux. Pendant la campagne électorale il avait déclaré que «l'assurance frais médicaux était la loi du pays».

On lit plus loin:

Le 1^{er} juillet 1968, deux provinces—la Colombie-Britannique et Terre-Neuve—ont accepté de participer au programme d'assurance frais médicaux. Huit provinces se sont abstenues. Quatre d'entre elles ont fait savoir qu'elles mettraient en œuvre des programmes d'assurance frais médicaux en 1969 mais les quatre autres—dont les deux provinces les plus peuplées, l'Ontario et le Québec—n'ont pris aucun engagement. Les premiers ministres et les ministres des Finances de ces deux provinces ont fait savoir à plusieurs reprises que l'assurance frais médicaux se trouve au bas de leur liste de priorités.

Ils n'ont pas les moyens.

Voici ce qu'ils déclarent:

Nous n'avons jamais réussi à rencontrer le premier ministre pour discuter avec lui des questions essentielles de politique ...

Ce sont les gens avec lesquels le gouvernement doit œuvrer. Ce sont eux qui assureront le succès de l'assurance frais médicaux. A mon sens des problèmes se poseront malgré tous les efforts que le personnel chargé de son application fera pour en assurer le succès mais, néanmoins, la collaboration de ce groupe est essentielle. Ils disent n'avoir jamais pu rencontrer le premier ministre. Mais aussi:

Ces dernières semaines, les déclarations parues dans les journaux et attribuées aux chefs des gouvernements fédéral et provinciaux et aux dirigeants du monde des affaires au sujet des frais des services d'assurance médicale, ont énormément préoccupé notre association. Nous estimons qu'il est

[L'hon. M. Munro.]

temps que l'Association médicale canadienne discute des problèmes et des solutions de l'assurance frais médicaux avec vous et vos ministres.

Nous aimerions réfuter certaines déclarations publiques, comme celle-ci par exemple de votre ministre des Finances: «L'assurance frais médicaux s'impose car l'entreprise privée, qui est la mieux placée pour rendre service au pays dans tant de domaines, n'offre pas de couverture complète des risques à des prix raisonnables pour l'ensemble de la population». Le ministre a également sous-entendu que l'augmentation des frais des soins médicaux était due surtout à la hausse des honoraires des médecins.

Il y a de multiples causes au coût croissant de l'assurance-maladie, dont la principale est l'utilisation plus grande des services médicaux, attribuable pour une large part à la population, mais dans une certaine mesure aux membres de la profession médicale. On en a eu la preuve au Royaume-Uni et en Saskatchewan. D'autre part, les hausses des honoraires de médecins n'ont pas été plus considérables que les relèvements de salaires des autres Canadiens.

Nous aimerions également signaler les problèmes qui se posent pour assurer des soins médicaux aux Canadiens, dans le cadre du programme universel préconisé par votre gouvernement, alors que le nombre actuel des médecins débordés ...

Je tiens à ce que le ministre prenne bien note de ceci.

... alors que le nombre actuel des médecins débordés demeurera stationnaire pendant quelque temps. Ce serait beaucoup moins onéreux et plus logique de prêter assistance aux gens qui ne bénéficient pas actuellement de l'assurance frais médicaux, à cause d'un manque d'argent ou pour toute autre raison.

J'espère que vous nous fournirez bientôt l'occasion de nous entretenir avec vous et vos ministres intéressés en la matière, pour que notre Association puisse vous signaler les difficultés qu'il y a à assurer des soins médicaux à la population canadienne, et quelques solutions pratiques au sujet de votre programme d'assurance frais médicaux.

L'hon. M. Munro: Très bien; vous avez dit ce que vous vouliez dire.

M. Rynard: Je poursuis:

Nous n'avons rien reçu jusqu'ici qui puisse nous faire croire que le premier ministre a l'intention de s'entretenir avec nous.

Ce n'est pas un ancien document que je vous lis là; il porte la date du 8 mars 1969.

Nous estimons qu'en cherchant à le rencontrer, lui et les principaux membres de son cabinet, nous faisons une demande raisonnable. Ce sont eux qui collectivement établissent la politique du gouvernement sur une foule de questions d'extrême importance pour la profession—personnel, allocation des fonds aux hôpitaux, recherche médicale ...

Nous voici rendus à la recherche médicale.

L'hon. M. Munro: Vous avez fini par y arriver.

M. Rynard: Je poursuis:

... En tant que porte-parole de la médecine organisée au Canada, nous estimons qu'il est de notre devoir de présenter au premier ministre et à son cabinet les vues de la profession sur ces questions importantes.